



Strasbourg, 24 février 2011

GT-DEV-ENV(2011)02

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT DU COMITE
D'EXPERTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME
(GT- DEV-ENV)**

Rapport de réunion

1^{ère} réunion, Strasbourg, 22-23 février 2011

Point 1 : Ouverture de la réunion

1. Le Groupe de travail sur l'environnement du Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme (GT-DEV-ENV) a tenu sa 1^{ère} réunion à Strasbourg, les 22-23 février 2011, sous la présidence de Mme Jana VNUKOVÁ (République slovaque). La liste des participants figure à l'annexe I.
2. Les participants approuvent l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe II.
3. Ayant souhaité la bienvenue aux participants, M. Daniele CANGEMI, Chef de la Division du droit et de la politique des droits de l'Homme, fait le point sur le processus de réforme en cours au sein du Conseil de l'Europe, y compris son impact possible sur les structures intergouvernementales, qui sera réexaminé à la lumière du programme d'activités.
4. En raison des ressources budgétaires limitées disponibles à l'heure actuelle et la priorité donnée à la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme et à l'adhésion de l'UE à la CEDH, le DH-DEV ne se réunira pas en 2011. Le résultat du Groupe de travail sera donc présenté directement au CDDH pour adoption, éventuellement à sa 73^{ème} réunion (novembre 2011).

Point 2: Mise à jour du manuel sur les droits de l'homme et l'environnement

5. Le Groupe de travail tient d'abord un débat général sur la structure et le contenu de l'avant-projet de manuel révisé préparé par le Secrétariat.
6. Il est convenu au sein du Groupe de maintenir la structure globale du manuel actuel et qu'en plus de la jurisprudence de la Convention européenne des droits de l'homme il serait utile d'inclure d'autres normes internationales pertinentes dans le texte révisé, à savoir les décisions pertinentes du Comité européen des droits sociaux. L'introduction générale du manuel devrait faire référence à la fois à la jurisprudence de la Cour et aux décisions du Comité. Comme la Cour et le Comité constituent deux mécanismes distincts, il a été jugé approprié de distinguer les principes qui ont émergé de ces deux organes en deux sections différentes. Bien qu'il y ait un risque, comme l'a souligné un membre, que les deux sections soient déséquilibrées en raison du nombre relativement limité de décisions du Comité par rapport à l'abondante jurisprudence de la Cour, la majorité du Groupe s'est prononcé en faveur de la séparation des deux, afin de ne pas créer de confusion entre les deux mécanismes, qui fonctionnent de manière très différente.
7. Il est également convenu que le manuel révisé devrait être fondé sur la jurisprudence et sur des décisions jusqu'à la fin de 2010.
8. Le Groupe de travail estime qu'il y a trop peu de jurisprudence de la Cour pour inclure un chapitre distinct du manuel révisé sur le droit à l'interdiction de traitements

inhumains ou dégradants et l'environnement en vertu de l'article 3 de la Convention, mais qu'une référence à la question du tabagisme passif pourrait être faite dans l'introduction.

9. Bien que certains membres estiment que le nouveau chapitre sur le champ d'application territorial de l'application de la Convention est plutôt long, d'autres membres considèrent qu'il fournit des détails utiles pour les lecteurs de ce manuel, qui s'adresse non seulement à des juristes mais aussi aux décideurs, aux pouvoirs publics et au public en général.

10. En ce qui concerne la législation nationale pertinente et les bonnes pratiques des États membres, le Groupe de travail convient qu'il serait utile d'inviter à nouveau les États membres qui ne l'ont pas encore fait ou qui voudraient mettre à jour leurs contributions à fournir des informations spécifiques sur les aspects des droits de l'homme de leur législation et pratiques environnementales dans les cinq catégories suivantes :

- Inscription des droits environnementaux dans la politique et la législation nationale ;
- Exercice d'un contrôle sur les activités potentiellement néfastes pour l'environnement ;
- Obligation de conduire des évaluations de l'impact sur l'environnement ;
- Garantie de la participation du public et de l'accès de ce dernier aux informations relatives à l'environnement ;
- Garantie de l'accès à la justice pour la défense des droits environnementaux, et instauration de l'environnement en tant que question d'intérêt public.

Le Groupe de travail déciderait ensuite, à la lumière des contributions reçues, de la justesse de l'inclusion de ces informations dans le manuel révisé.

11. L'inclusion d'une annexe « Autres lectures » est de manière générale bien accueillie par la majorité du Groupe de travail, bien que les critères sur lesquels les références bibliographiques citées ont été sélectionnées ont fait l'objet de questions. Il est convenu de décider à un stade ultérieur si d'autres références devraient être ajoutées à la liste.

12. Le Groupe de travail procède ensuite à un examen de l'avant-projet du manuel révisé par chapitre et fait un certain nombre de changements dans le texte à la fois en ce qui concerne la structure et le contenu. Afin de poursuivre les travaux après cette première réunion, et en particulier dans le cas où il n'y aurait pas de ressources disponibles pour la tenue d'une deuxième réunion plus tard dans l'année, le Groupe de travail convient que le Secrétariat devrait mettre en place un espace de travail restreint en ligne en vue de permettre des consultations futures sur le projet de manuel révisé et pour tout autre travail de suivi sur les droits de l'homme et l'environnement. Le Secrétariat présente une maquette d'un tel espace de travail.

13. Il est également convenu d'envoyer le projet de manuel révisé préparé par le Groupe de travail aux membres du DH-DEV pour observations avant sa soumission finale au CDDH plus tard dans l'année.

Point 3: Suivi à donner aux travaux sur les droits de l'homme et l'environnement

14. La présidente rappelle que lors de la 40^{ème} réunion du DH-DEV en 2010, il a été convenu de demander au Groupe de travail d'étudier un éventuel suivi dans le domaine des droits de l'homme et l'environnement, y compris la proposition d'organiser une conférence transversale sur les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme en Europe en vue d'examiner les questions sous différents angles. Cette proposition a été avancée par le Comité des Ministres, sous réserve de la disponibilité des fonds, dans sa réponse à la Recommandation 1883 (2009) de l'APCE sur «les défis posés par le changement climatique». Le Secrétariat explique que la proposition a été saluée par plusieurs autres secteurs au sein du Conseil de l'Europe qui, dans leurs domaines de compétence respectifs, sont prêts à contribuer à une telle conférence en 2012, et qu'un groupe inter-secrétariat discuterait davantage de cette question. Le Groupe de travail propose comme thèmes possibles de la conférence ce qui suit : «obligations positives des États de protéger les individus contre les menaces pour les droits de l'homme liés au changement climatique» et « le droit à l'information et la participation aux processus de prise de décision en matière de questions environnementales ». Le Secrétariat tiendra le Groupe de travail informé des développements à cet égard.

Point 4: Dates des prochaines réunions

15. Comme il n'y a pas à l'heure actuelle de ressources disponibles pour la tenue d'une deuxième réunion plus tard dans l'année, le Groupe de travail ne fixe pas encore de date pour la prochaine réunion.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Stéphanie GRISARD, Attachée, SPF Justice, Direction générale de la Législation et des Libertés et Droits fondamentaux, Service des droits de l'Homme, Bruxelles

BULGARIA / BULGARIE

Ms Emanuela TOMOVA, Second Secretary in the Human Rights Directorate in the Ministry of Foreign Affairs, Sofia

CYPRUS / CHYPRE

Ms Eleonora NICOLAIDES, Senior Counsel of the Republic, Office of the Attorney-General, Law Office of the Republic of Cyprus, Nicosia

GREECE / GRECE

Mme Sofia KASTRANTA, Rapporteur, Special Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Athens

GERMANY / ALLEMAGNE

Excused/excuse

POLAND / POLOGNE

Ms Agnieszka KOZINSKA, Expert , Ministry of Foreign Affairs, Department for the proceedings before the International Human Rights protection Bodies, Warsaw

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Jana VNUKOVÁ, Chair of the Committee / Présidente du Comité, Deputy Director General, Head of Foreign Relations and Human Rights, Department of International and European Law, Ministry of Justice, Bratislava

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Fanny de WECK, Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD, Bundesamt für Justiz BJ, Direktionsbereich Öffentliches Recht, Fachbereich Europarecht und internationaler Menschenrechtsschutz, Bern

Directorate General of Human Rights and Legal Affairs – DG-HL /

Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques – DG-HL

Council of Europe/Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Mr Daniele CANGEMI, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme, Secretary of the DH-DEV / Secrétaire du DH-DEV

Ms Merete BJERREGAARD, Administrator / Administrateur, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme, Co-secretary of the DH-DEV / Co-secrétaire du DH-DEV

Mme Valérie PEARD, Principal Assistant, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Ms Diana CAPUTO, Trainee, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Mme Frédérique BONIFAIX, Assistant / Assistante, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Interpreters / Interprètes:

Mme Chloé CHENETIER

M. Grégoire DEVICTOR

Mr Luke TILDEN

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Point 1: Ouverture de la réunion

Projet d'ordre du jour

Point 2: Mise à jour du manuel sur les droits de l'homme et l'environnement

- Projet de manuel révisé sur les droits de l'homme et l'environnement GT-DEV-ENV(2011)
Draft_00 Proposed Outline
(anglais seulement)
- Recommandation 1885 (2009) de l'APCE sur l' "Elaboration d'un
protocole additionnel à la Convention européenne des droits de
l'homme sur le droit à un environnement sain Recommandation 1885
(2009)
- Extraits pertinents des rapports des réunions du 40e DH-DEV et du
70° CDDH sur l'activité portant sur les droits de l'Homme et
l'environnement GT-DEV-ENV(2010)01
- Document préparé par le secrétariat sur la mise à jour du manuel sur
les droits de l'homme et l'environnement DH-DEV(2010)01
- Aperçu de la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits
de l'homme et du Comité européen des droits sociaux en matière
d'environnement DH-DEV(2010)02
DH-DEV(2010)02Add
- Exemples de législations nationales et de bonnes pratiques GT-DEV-ENV(2010)02

Point 3: Suivi à donner aux travaux sur les droits de l'homme et l'environnement

- Recommandation 1883 (2009) de l'APCE sur « les défis posés par le
changement climatique » Recommandation 1883
(2009)
- Extraits pertinents des rapports des réunions du 40e DH-DEV et du
70° CDDH sur l'activité portant sur les droits de l'Homme et
l'environnement GT-DEV-ENV(2010)01
- Document préparé par le secrétariat sur l'étude des liens entre les
droits de l'homme et le changement climatique en Europe DH-DEV(2010)04
DH-DEV(2010)04 Add

Documents d'information

- Point de vue du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de
l'Europe "le Changement
climatique est aussi une
préoccupation des droits
de l'homme"

- Changements climatiques et droits humains. Guide publié par le Conseil International sur les politiques des droits humains, 2009
Summary : Climate Change and Human Rights
(Anglais seulement)
- Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe : Migrations et déplacements induits par les facteurs environnementaux: un défi pour le 21e siècle
Résolution 1655 (2009)
- Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme
A/HRC/10/61

Point 4: Dates des prochaines réunions